

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par

Mme Anthoine, M. Quentin, Mme Meunier, Mme Valentin, M. de Ganay, M. Bony, M. Cinieri,
M. Rémi Delatte et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Rédiger ainsi les quatre dernières colonnes de la dernière ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

7,29	7,65	8,20	8,99	
------	------	------	------	--

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec le tableau de l'alinéa 3 de l'article 1.